

Image not found or type unknown



Enregistrement avec portable

Par **xenon**, le **28/07/2009** à **16:39**

Bonjour,
Voilà, mon patron m'insulte régulièrement, et aucune de mes collègues ne peut témoigner en ma faveur !!!
J'aimerais savoir si lorsqu'il m'insulte, si je l'enregistre par l'intermédiaire de mon portable (fonction enregistrement), est-ce recevable devant les prud'hommes comme preuve ?
Par avance, merci, car je n'ai aucune autre solution pour amener la preuve de mes dires !!